

# Promotions : fiche de contrôle

<b>Entourez votre catégorie:</b>		<b>professeurs des écoles instituteurs</b>	Colonne réservée au Snuipp 34
Date d'intégration dans le corps des PE (+ reliquat éventuel)	___ / ___ / ___		Passage éventuel au .....ème échelon du corps ..... au ..... et à la date du ___ / ___ / ___.
Échelon actuel	_____		
Date de votre dernière promotion	___ / ___ / ___		
Nom (+ nom de jeune fille) prénom			<b>Barème des promotions 2008-2009:</b>
Adresse personnelle	..... ..... ..... .....		
N° de téléphone	... / ... / ... / ... / ...		
Adresse mail:	.....		
Date de naissance	___ / ___ / ___		
Ancienneté générale de service pour les instituteurs (ices) au 31 décembre 2008	__ ans __ mois __ jours		_____ points
Ancienneté générale de service pour les professeurs d'école au 31 août 2008	__ ans __ mois __ jours		_____ points
Dernière note d'inspection (antérieure au 31/08/2008) + date de la dernière note d'inspection	_____ / 20 au ___ / ___ / ___		Note x 2 = _____ Péréquation éventuelle = _____

Retourner la fiche syndicale de contrôle à l'adresse ci-dessous:

SNUipp 34 (délégués du personnel: promotions) 474, allée Henri II de Montmorency Maison des syndicats 34000 MONTPELLIER  
ou par courrier électronique au : [snu34@snuipp.fr](mailto:snu34@snuipp.fr)

## BAREMES DES DERNIERS PROMUS année 2007-2008

Le tableau ci-dessous est indicatif. Chaque année le barème des derniers promus est modifié.

	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Professeurs des écoles	GC - 30,00	GC—34 C—32	GC—49,819 C—38	GC—56,439 C—43,5	GC—61,867 C—53,897	GC—69,969 C—69,800	GC—76,008 C—69,464
Instituteurs (ices)					C—45,694 MC—45,317	C—51,294 MC—53,228	C—59,319 MC—59,378

# Rappel: comment ça marche?

## Promotions 2008/2009, notation et barème : le SNUipp rappelle

- son opposition au système injuste et infantilisant des promos au mérite et son renforcement dans la gestion des carrières.
- sa dénonciation des différences de rythme dans le déroulement des carrières, renforcées par ce système.
- son regret que la notion de « mérite » soit toujours plus présente dans la carrière des enseignants : hors classe, barème d'intégration dans le corps des professeurs des écoles...

Le SNUipp continue d'oeuvrer à la modification de ces règles, pour un déroulement de carrière égal pour tous. Mais tant que ce système existera, il est de notre devoir de contrôler le travail de l'administration.

**La fiche ci-jointe est pour nous le seul moyen de le faire. Pour éviter les erreurs, retournez-nous votre fiche de contrôle au plus vite nous vous la retournerons complétée.**

### Etes-vous promuable en 2008/2009 ?

Attention : la situation est différente selon que vous êtes instituteur ou PE.

Instituteurs : les promotions sont prononcées entre le 1/01/2009 et le 31/12/2009 au choix, mi-choix ou ancienneté.

PE : les promotions sont prononcées entre le 1/09/2008 et le 31/08/2009 au grand-choix, choix ou ancienneté.

Etre promuable : c'est avoir la durée requise dans l'échelon précédent pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur. (voir tableau ci-dessous)

### Serez-vous promu(e) ?

La promotion n'est certaine que dans le cas de l'ancienneté. Si vous êtes promuable au grand choix ou choix, au choix

ou mi-choix, vous serez classé.

Le pourcentage des promus est défini réglementairement pour chaque échelon :

Grand choix/ choix : 30 % des promouvables

Choix / mi-choix : 5/7 ème des promouvables

### Comment est calculé le barème ?

Barème = (note X 2) + AGS

La péréquation de la note se fait selon la grille ci-dessous.

Une note péréquée est plafonnée à 19.

L'AGS et la note sont prises en compte au 31/08/2008.

**Avantage spécifique d'ancienneté : les collègues enseignants en ZEP sans discontinuer depuis au moins 3 ans peuvent bénéficier d'un avancement de la date de leur promotion de 1 à 3 mois.**

<b>Péréquation pour note d'inspection :</b>	2003-2004 : +0.5pt	2002-2003 : +0.75 pt	2000-2001: +1.5 pt	avant sept 1999 +2.5 pts
	2003-2004 : +0.5pt	2001-2002 : +1pt	1999-2000 : +2 pts	

### Tableau d'avancement et grille indiciaire (valeur du point d'indice au 01-10-2008 4,57 €brut )

Instituteurs (ices)			
	Choix (C)	Mi-choix (MC)	Ancienneté (A)
1 à 2 (357)			9 mois
2 à 3 (366)			9 mois
3 à 4 (373)			1 an
4 à 5 (383)	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 à 6 (390)	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 à 7 (399)	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 à 8 (420)	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 à 9 (441)	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 à 10 (469)	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 à 11 (515)	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Professeurs des écoles			
	Grand-choix (GC)	Choix (C)	Ancienneté (A)
1 à 2 (376)			3 mois
2 à 3 (395)			9 mois
3 à 4 (416)			1 an
4 à 5 (439)	2 ans		2 ans 6 mois
5 à 6 (467)	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 à 7 (495)	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 à 8 (531)	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 à 9 (567)	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 à 10 (612)	3 ans	4 ans	5 ans
10 à 11 (658)	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois